



Communiqué de presse

Coronavirus : les salariés de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile doivent être protégés.

Après la déclaration présidentielle du 12 mars, l'aide, l'accompagnement, et les soins à domicile s'aperçoivent que leurs conditions de travail et interventions au domicile des personnes les plus fragiles, ne sont aucunement adaptées à la crise sanitaire actuelle.

Nombreuses sont celles qui sont sans information de la part de leur employeur sur les consignes spécifiques. Nous sommes confrontés à une pénurie de gel, de masques et de gants. Elles sont obligées de travailler sans protection en assistant au mieux les personnes aidées.

En attente de consignes, elles ressentent cette absence de réponses comme du mépris pour leur travail.

Elles exigent que des mesures cohérentes soient prises et imposées, sinon elles pourraient légitimement considérer que l'absence de mesures de prévention adaptées engagerait la responsabilité de l'ensemble des parties intervenantes.

Il faut une réunion d'urgence des organisations syndicales entre les pouvoirs publics, l'Agence régionale de santé, les conseils départementaux, et les employeurs, pour faire le point sur ces dysfonctionnements.

La crise sanitaire du coronavirus aura des répercussions financières pour les associations. Il faudra être vigilant, pour que les employeurs n'appliquent aucune baisse du contrat mensuel, qu'aucun contrat CDD ne soit annulé, que les compteurs d'heures de travail effectif ne soient pas impactés par la baisse prévisible des interventions.

Pour celles qui devraient garder leurs enfants chez elle, le salaire doit être maintenu à 100 % et sans aucune carence. Nous devons nous mobiliser pour la défense de nos droits légitimes.

Face au confinement pour lutter contre la propagation du coronavirus, les services de l'aide, de l'accompagnement, et des soins à domicile vont devoir jouer un rôle essentiel dans cette crise encore plus importante pour les nombreuses personnes déjà isolées, s'occuper des publics les plus fragiles, de ceux qui ne peuvent pas se déplacer et qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

Le chef de l'État a renforcé le confinement du pays, lundi soir, après une nouvelle allocution. Dès ce mardi, midi, les restrictions de déplacement s'intensifient.

Il est totalement inacceptable et incohérent, au regard du public concerné, majoritairement des personnes âgées et isolées, que rien ou peu ne soit mis en place pour protéger à la fois les salariés et les personnes les plus fragiles.

Les aides à domicile lancent un cri d'alarme ...

Contact : FNPOS CGT Aide et maintien à domicile : 06.63.16.90.52